

AFFAIRE N° 17

REGULARISATION d'un dépassement de crédit de UN FRANC au titre de l'exercice 1958

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Un dépassement de crédit de UN FRANC a été constaté au chapitre XXXIV n° 66: Electrification.

Je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale la régularisation de ce dépassement (UN FRANC) au budget de 1957. Cette somme a été prélevée sur les fonds libres./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.

*de M. le Maire le 15 septembre 1958  
M. de Seurtain  
Le Chef de Bureau technique  
Signé: Guinot*

*Approuvé  
Saint-Denis le 12/9/58  
P. de Seurtain  
Le Secrétaire Général  
Signé: Pelt*